



MAIRIE DE NAJAC
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(Article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance : 9 septembre 2026, à 20 heures.

Président : M. Pierre-Jean BARTHEYE, Maire de Najac.

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
Pierre-Jean BARTHEYE	×			
Gilbert BLANC	×			
Rose CLAUDURAUD	×			
Katlène DELZANT	×			
Diane GASTELLU	×			
Jean-Marie GUILLEMAIN	×			
Annie LAUVAUX	×			
Sandra MIQUEL	×			
Camille MONTEIL	×			
Anne-Claire SAINTILAN	×			
Indira SEGONDS	×			
Pierre SEGONDS	×			
Jean Régis SOUVIGNET	×			
Rémi VINCENT	×			
Léo WEIDMANN	×			

Secrétaire de séance : Rose CLAUDURAUD.

Quorum : 8 (15 membres afférents – 15 membres en exercice).

Lecture par M. Pierre-Jean BARTHEYE de l'ordre du jour de la précédente séance du Conseil Municipal.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- **99/2026** : Décisions modificatives Budget Communal et Budget Annexe de l'assainissement,
- **100/2026** : Autorisation donnée à M. le Maire de lancer et de conclure un accord-cadre relatif à des travaux de voirie communale et de ses dépendances,
- **101/2026** : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),
- **102/2026** : Subvention accordée à l'AAGAC en vue de l'organisation du Trail de Najac le 4 octobre 2026,
- **103/2026** : Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal »,
- **104/2026** : Approbation de la convention de renouvellement du label Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue,
- **105/2026** : Approbation du projet de convention de partenariat avec la Rur@linette,
- **106/2026** : Approbation du projet de convention d'utilisation d'un terrain pour la pratique de la « Classe dehors »,
- **107/2026** : Garderie scolaire municipale : mise à jour des horaires,
- **108/2026** : Augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien.

Adoption des délibérations :

99/2026 : Décisions modificatives Budget Communal et Budget Annexe de l'assainissement

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint en charge des finances, présente la situation de trésorerie du Budget annexe de l'assainissement.

Une avance de trésorerie de 40 000 € a été consentie durant l'été par le Budget communal. Afin de couvrir les dépenses à venir, notamment l'épandage des boues, la remise en état des rampes d'oxygénation, l'hydrocurage des bassins, la révision du plan d'épandage, la part de rémunération d'un agent affectée à la station d'épuration et le remboursement d'un emprunt d'environ 25 000 € au début de l'année 2027, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 70 000 € du Budget communal vers le Budget annexe. Cette opération doit également permettre le remboursement de l'avance de trésorerie de 40 000 € précédemment visée.

Il est précisé qu'une charge de personnel relative à l'exercice 2023 n'avait pas été refacturée au Budget assainissement.

Il convient de distinguer l'avance de trésorerie, qui doit être remboursée, de la subvention d'équilibre.

Le déficit structurel est principalement dû aux amortissements d'une station dimensionnée pour environ 2 500 à 3 000 équivalents-habitants, alors que le nombre d'usagers raccordés est sensiblement inférieur. Le fonctionnement courant est quant à lui proche de l'équilibre.

Le Conseil convient de constituer un groupe de travail composé d'élus volontaires, avec possibilité de solliciter des compétences extérieures, afin d'étudier la réduction des coûts et de nouvelles recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 70 000 € du Budget communal au Budget assainissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

100/2026 : Autorisation donnée à M. le Maire de lancer et de conclure un accord-cadre relatif à des travaux de voirie communale et de ses dépendances

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Rémi VINCENT, Troisième Adjoint en charge des travaux et de la voirie, rappelle au Conseil municipal qu'une convention de prestation avait été conclue avec Ouest Aveyron Communauté pour la rédaction des pièces du marché. Les documents étant finalisés, il est proposé d'autoriser le Maire à engager la consultation, conduire la procédure et signer le ou les marchés.

L'accord-cadre à bons de commande doit couvrir les travaux d'entretien, de réparation, de réfection et d'aménagement de la voirie. Il est prévu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, et réparti en deux lots :

- travaux préparatoires avant réfection de chaussée,
- travaux de reprofilage et de réfection.

Il est précisé que le recours à l'accord-cadre évitera de relancer une procédure pour chaque chantier. La durée maximale de quatre ans et les modalités de prix. L'enveloppe globale sera de 1 800 000 € HT sur quatre ans, dont 600 000 € pour les travaux préparatoires et 1 200 000 € pour les travaux de chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation, à conduire la procédure et à signer le ou les marchés correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

101/2026 : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Annie LAUVAUX, élue en charge du logement, présente la situation du logement sur la Commune et le déséquilibre constaté entre l'offre et la demande de logements permanents. La mise en place de la taxe pourrait être un des leviers d'une politique globale du logement visant à favoriser la remise sur le marché de logements durablement vacants.

Pour les Communes ne relevant pas d'une zone tendue, l'instauration de cette taxe est facultative. À ce stade, le Conseil est invité à se prononcer sur sa mise en place. Le taux fera l'objet d'un travail complémentaire au sein de la commission extramunicipale consacrée au logement, ouverte aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

102/2026 : Subvention accordée à l'AAGAC en vue de l'organisation du Trail de Najac le 4 octobre 2026

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire présente le projet porté par un groupe de jeunes du territoire, accompagné par l'AAGAC, pour organiser un trail intégralement situé sur le territoire communal, le 4 octobre 2026. Plusieurs parcours sont annoncés, dont un parcours de 16 kilomètres et un format plus familial.

Une subvention communale de 100 € est sollicitée afin d'accompagner le lancement de la manifestation.

Le Conseil souligne l'intérêt sportif et local de la manifestation.

M. le Maire précise que le dossier d'organisation est en cours de finalisation et que l'attestation d'assurance ainsi que la liste des bénévoles affectés à la sécurité restent à produire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue une subvention de 100 € à l'AAGAC pour l'organisation du trail.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

103/2026 : Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal »

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Camille MONTEIL, élu en charge de l'environnement, présente la charte régionale « Engagé pour le végétal », proposée par FREDON Occitanie. Cette charte prolonge les engagements antérieurs de la Commune en matière de réduction des produits phytosanitaires et élargit la démarche à la gestion durable des végétaux et des espaces verts.

La signature de la charte est gratuite et ouvre droit à un accompagnement technique. Un diagnostic des pratiques communales devrait être fait mi-novembre.

Un appel est lancé aux habitants souhaitant participer aux réflexions sur la végétalisation du bourg et des façades.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal » et autorise M. le Maire à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

104/2026 : Approbation de la convention de renouvellement du label Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge de la culture et du patrimoine, rappelle que le territoire des Bastides du Rouergue est labellisé « Pays d'art et d'histoire » depuis 1992. Le renouvellement du label a été obtenu le 9 décembre 2025.

La convention, conclue avec l'État et signée par les Maires des six Communes membres de l'entente intercommunale, est prévue pour dix ans. Elle comprend un programme d'actions portant notamment sur la connaissance, la conservation, la valorisation et l'animation du patrimoine, à destination des habitants, des professionnels, du jeune public, des touristes et des publics éloignés de la culture.

Mme GASTELLU rappelle que Najac accueille la Maison du Gouverneur, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine commun au territoire labellisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention de renouvellement du label « Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue » et autorise M. le Maire à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

105/2026 : Approbation du projet de convention de partenariat avec la Rur@linette

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Sandra MIQUEL, Quatrième Adjointe en charge de la santé et des solidarités, présente la Rur@linette qui est un service itinérant labellisé France Services et porté par la Fédération départementale Familles Rurales de l'Aveyron. Ce service accompagne gratuitement les usagers dans leurs démarches administratives et numériques. La participation communale est fixée à 4 000 € par an pour une permanence hebdomadaire le vendredi de 9h45 à 12h15.

Pour 2025, Mme MIQUEL fait état de 33 permanences, 158 personnes accompagnées et 430 démarches administratives et sociales réalisées.

La qualité et l'efficacité du service est soulignée ainsi que l'augmentation de sa fréquentation notamment grâce à sa visibilité.

En revanche, l'accès des habitants des hameaux et des personnes ayant des difficultés de mobilité à la Rur@linette est questionné. Des possibilités de complémentarité avec le transport à la demande ou de mise en place d'une intervention adaptée seront étudiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention de partenariat avec la Rur@linette pour 2027 et autorise M. le Maire à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

106/2026 : Approbation du projet de convention d'utilisation d'un terrain pour la pratique de la « Classe dehors »

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Anne-Claire SAINTILAN, élue en charge de l'enfance et de l'école, présente le projet de convention associant un propriétaire privé, l'école communale Jean-Bouissou et la Commune de Najac.

Le propriétaire met gratuitement à disposition une parcelle située à proximité du Pont de Gabanel afin de permettre une séance hebdomadaire de « classe dehors », principalement pour les élèves de maternelle et CP. En contrepartie, la Commune assure l'entretien et la sécurisation du terrain, à raison de deux interventions annuelles prévues dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

107/2026 : Garderie scolaire municipale : mise à jour des horaires

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Anne-Claire SAINTILAN, élue en charge de l'enfance et de l'école, indique que la délibération datant du 19 juillet 2016 ne correspond plus au fonctionnement actuel de la garderie de l'école communale Jean Bouyssou.

Il est proposé d'actualiser les horaires et de confirmer les tarifs :

- Accueil de 8h à 9h le matin : gratuit,
- Et accueil de 17h à 18h le soir : tarif de 1,50 €.

La décision demeure applicable jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération modifiant les horaires ou les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les horaires de garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h, maintient la gratuité du matin et fixe le tarif du soir à 1,50 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

108/2026 : Augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge des ressources humaines, présente la situation d'un agent d'entretien employé à raison de 24 heures hebdomadaires et réalisant régulièrement des heures complémentaires. Il est proposé de porter la durée hebdomadaire de travail à 26 heures afin de mettre le contrat en conformité avec les besoins réels du service.

Il est également indiqué, à titre d'information, que le contrat à durée déterminée arrivant à l'échéance de six années sera transformé automatiquement en contrat à durée indéterminée. Les deux modifications prennent effet au 1^{er} octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le passage de 24h à 26h hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2026.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Cessions soumises au droit de préemption urbain

Adoptée : Non

M. Le Maire indique qu'aucune déclaration d'intention d'aliéner n'est à examiner au cours de la séance.

Ce point de l'ordre du jour ne donne donc lieu ni à délibération ni à vote.

Accidents survenus sur le territoire communal : M. Le Maire évoque un accident mortel impliquant une enfant et exprime, au nom de la communauté municipale, sa solidarité envers la famille. Il indique avoir demandé à la gendarmerie que la Commune soit informée, dans les limites compatibles avec les enquêtes en cours, des suites des événements graves signalés sur le territoire.

Restauration de la fontaine-monolithe du Griffoul : Le lancement public du projet de restauration est annoncé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine des 19 et 20 septembre 2026. Le diagnostic réalisé en 2025 par un architecte du patrimoine sera présenté au public. Une campagne de dons doit être ouverte avec la Fondation du patrimoine. Le démarrage des travaux est envisagé en 2027, sans calendrier définitif à ce stade.

Travaux de Lapeyrade, salle des fêtes et réseau de chaleur : Les travaux intérieurs de Lapeyrade se poursuivent, ainsi que l'isolation de la maison des aînés et des bureaux annexes. Les essais des chaudières et la remise en état des chaussées concernées par le réseau de chaleur sont prévus. L'objectif est une mise en fonctionnement vers la fin du mois d'octobre 2026.

Affouages : Une nouvelle campagne d'affouage sera prochainement ouverte. Les modalités de candidature seront diffusées par les canaux d'information communaux et par affichage. Le terrain pressenti devrait être plus accessible que lors de la campagne précédente.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

Signature :

Signature: 

Signature :

